



# ASSOCIATION YOGA SANTE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 16 JANVIER 2019 A 19 H 00

### **MEMBRES DU BUREAU PRESENTS A L'UNANIMITE**

CREUX Philippe - EBERLY Laurence - POISOT Françoise

COLNAT Jean-Pierre - DURAND Lucile - PETITPERRIN Dominique - ROCHE Jean-Christophe –  
ROLLET Françoise

---

### **Modification statutaires**

Jean-Pierre COLNAT, Philippe CREUX et Jean-Christophe ROCHE se sont réunis afin de travailler sur la modification des statuts de l'association.

Le CA adopte à l'unanimité la modification statutaire présentée.

Ils seront proposés au vote au cours de la prochaine assemblée générale.

### **Site internet de l'association**

Jean-Pierre COLNAT a créé un site internet pour l'association. Nous vous invitons à le découvrir et à le consulter régulièrement à l'adresse suivante : [www.yoga-sante-vesoul.fr](http://www.yoga-sante-vesoul.fr)

Il sera amélioré et tenu à jour régulièrement. Des liens permettent de télécharger les statuts, le bulletin d'adhésion. D'autres liens seront créés afin de télécharger les comptes rendus des conseils d'administration et assemblées générales, informations sur les stages...

La cotisation annuelle pour la maintenance du site s'élève à 53 euros.

Administrateur : Philippe CREUX

Webmaster : Jean-Pierre COLNAT

Le CA vote à l'unanimité la maintenance du site et les personnes responsables de l'interface.

Félicitations et merci à Jean-Pierre pour cette initiative et le temps passé à la création du site de notre association.

### **Assemblée générale**

L'assemblée générale aura lieu le **jeudi 31 janvier 2019 à 19 h 30** à la maison des associations salle 206. Les membres du conseil d'administration invitent les adhérents à y venir nombreux.

L'ordre du jour a été envoyé par courriel à tous les adhérents le 17 janvier 2018 accompagné d'un modèle de procuration.

Les membres du prochain conseil d'administration seront totalement renouvelés. Nous encourageons les adhérents à se présenter en tant qu'administrateur au prochain conseil d'administration.

### **Stages réservés aux adhérents**

Une nouvelle formule d'inscription a été testée pour le stage de Françoise qui a eu lieu le samedi 15 décembre 2018.

Le principe est le suivant : un lien internet est envoyé aux adhérents sur leur boîte mail permettant aux 25 premiers de s'inscrire. L'intérêt est que lorsque le quota est atteint, les adhérents tentant une inscription reçoivent une réponse automatique précisant que le nombre maximal d'inscrits au stage est atteint.

Le conseil d'administration a voté à l'unanimité cette nouvelle formule d'inscription gratuite aux stages.

### **Formation des bénévoles des associations : [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)**

Tout bénévole peut depuis le 1er janvier 2019 bénéficier d'heures de formation au titre de ses activités associatives. Les formations doivent faciliter la prise de responsabilités des bénévoles.

Le compte personnel d'activité (CPA) peut notamment être constitué du compte d'engagement citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat et permet à ce titre d'acquérir des heures sur le compte personnel de formation.

Les heures de formation acquises au titre du CEC peuvent être utilisées pour suivre des formations spécifiques aux bénévoles.

Tout bénévole a la possibilité de créer un compte épargne formation. A partir de 200 heures de bénévolat annuel, cumulables avec d'autres associations, le bénévole est éligible à des heures de formation.

Chaque bénévole de l'association Yogasanté intéressé par ce compte épargne formation voudra bien proposer un nombre d'heures de bénévolat annuel au Président.

Le conseil d'administration nomme à l'unanimité, le Président, certificateur du Compte Engagement Citoyen.

L'association

La Secrétaire,  
Laurence EBERLY

Le Président,  
Philippe CREUX